CHARTE ARTEDANZA FORMATION CLASSE CONCOURS



- 1/ La participation à cette classe dépend des professeurs de l'association Centre de danse Artedanza qui sélectionnent les élèves de leur choix. Une audition peut être mise en place pour les élèves désireux d'intégrer la formation.
- 2/ Les élèves suivant cette classe devront participer à au moins deux concours en solo et/ou duo. Ils seront probablement amenés à participer également en groupe.
 - 3/ Les élèves s'engagent à ne pas s'absenter aux cours de danse durant l'année, **3 absences injustifiées pourraient entraîner l'exclusion de la classe concours**, après un rendez vous avec les professeurs, sans remboursement.
- 4/ La classe formation est ouverte aux danseurs sélectionnés à condition qu'ils suivent un minimum de 3 cours de danse par semaine.
 - (cours de classique obligatoire pour les option jazz et/ou contemporain et cours jazz et/ou contemporain obligatoire pour les options classique).
- 5/ La participation au concours interne Artedanza est obligatoire pour les élèves de la classe formation. Ils devront présenter un solo chorégraphié par eux mêmes. Possibilité également de présenter un duo avec la personne de son choix. Certaines de ces chorégraphies pourront être choisies pour être présentées aux concours et/ou aux spectacles
 - 6/ La préparation de solos/duos pour les concours se fera en dehors des heures de cours en groupe. Une séance en cours particulier sera mise en place avec le professeur et engendrera des frais supplémentaires.

parcours de l'élève au sein classe concours.
•
je soussigné(e) (NOM-PRENOM)
M'engage à respecter la charte de la classe concours

Date:

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »